



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bourse de recherche en mode *Collections publiques* 2025-27

La politique publique en faveur de la mode

Le ministère de la Culture porte une attention particulière à la mode, aux créateurs et aux chercheurs, en mettant en œuvre une politique publique dédiée. Cet engagement se traduit par divers dispositifs de soutien : aides à la création, bourses de recherche sur le patrimoine et l'innovation en mode, résidences, notamment à la Villa Médicis à Rome, ainsi que le financement de prix comme celui de l'ANDAM et le soutien à des événements majeurs tels que le Festival international de mode, de photographie et d'accessoires de Hyères.

À la suite des annonces de la ministre de la Culture en janvier 2025, un nouvel appel à projets est lancé sous forme d'une « Bourse de recherche en mode / Collections publiques ». Un dispositif qui permet l'attribution d'une bourse de recherche sur une durée de trois ans (2025-2027) à un.e doctorant.e.

En partenariat avec l'association Culture(s) de Mode, cette initiative vise à :

- Encourager la recherche académique sur la mode et le vêtement ;
- Mettre en lumière les collections patrimoniales publiques françaises ;
- Favoriser la collaboration entre chercheurs et musées ;
- Contribuer au développement et à la reconnaissance de la recherche en mode en France ;
- Valoriser et diffuser le travail des chercheurs et chercheuses.

Pour toute question :

contact@culturesdemode.com

Les étapes

01 dès le lundi 14 avril

Lisez attentivement le guide de la démarche pour vérifier si votre candidature est éligible à ce dispositif.

02

Préparez votre candidature en prenant connaissance du formulaire en ligne et en réalisant le dossier de candidature demandé avec les pièces jointes (page 3).

03 du 14 avril au 15 juin

Remplissez le formulaire en ligne en vous connectant sur le site de démarches en ligne du ministère de la Culture.

Déposez le dossier de candidature demandé et dûment complété pour être recevable. Recevez un mail de confirmation, preuve que votre dossier est bien arrivé dans la boîte mail dédiée au dispositif.

Attention le dépôt du dossier de candidature peut nécessiter une création de compte.

04

Ouverture du dossier et vérification des informations demandées par les services instructeurs du ministère de la Culture.

Attention tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

05

Le jury étudie votre candidature et les résultats seront annoncés en juillet 2025.

Conditions de participation

Ce dispositif d'aide est réservé aux doctorants inscrits en thèse ayant un directeur.rice de thèse ou en cours d'inscription (lettre d'engagement du directeur.rice de thèse à fournir) en 2025, résidant en France.

Un dossier de candidature doit être déposé en ligne dont le contenu respectera le plan en page 3 de ce guide et être transmis en PDF.

Conditions d'éligibilité

La bourse de recherche dite « Bourse de recherche / Collections publiques » vise à soutenir le travail de recherche d'un étudiant ou d'une étudiante travaillant sur le vêtement et la mode et dont le projet de recherche s'appuie, en tout ou en partie, sur les collections patrimoniales publiques françaises.

Cette aide finance les dépenses suivantes :

- Les frais de déplacements et d'hôtel et le travail d'inventaire et de valorisation effectué dans des archives publiques (musées, bibliothèques) à des fins de recherche ;
- L'achat de visuels et de matériel pour la publication d'un article ou d'un livre sur le thème de la thèse ;
- La participation à un colloque ou une conférence (frais de déplacement et d'hôtel) dont le sujet est en lien avec la thèse.

Formulaire en ligne

Le contact

- Prénom :
- Nom :
- Courriel :
- Téléphone :
- Adresse postale :
- Région :

- Année d'inscription en thèse :
- Université :

La thèse

- Sujet :
- Discipline :
- Directeur de thèse :

Les pièces à joindre

- Dossier de candidature complété / voir le contenu demandé ci-dessous
- RIB

Dossier de candidature

Présentation

- CV

Sujet de recherche

- Détaillez le sujet de recherche

Démarche de recherche

- Détaillez la démarche de recherche

Bénéficiaire 2025

Jury

Le jury est réuni au ministère de la Culture par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) et Culture(s) de mode afin de donner son avis sur l'attribution de la bourse de recherche en mode.

Il est formé de professionnels du secteur, de représentants d'organismes qualifiés et d'experts métiers. Le jury évalue la pertinence du projet de recherche respectant les critères d'éligibilité, sa présentation et la qualité générale du dossier de candidature.

Conditions d'attribution de l'aide

Le montant total de l'aide est de 30 000 euros pour trois ans.

L'aide obtenue sera versée par Culture(s) de mode au courant du dernier trimestre 2025 pour la première année.

Protection des données

1. Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées sont utilisées à des fins de traitement, de suivi et d'instruction de la demande de subvention. Elles peuvent être également utilisées pour mesurer l'impact du dispositif sur le développement des entreprises lauréates.

Les données peuvent être consultées en ligne, extraites et enregistrées sur le matériel ou les serveurs informatiques du ministère de la Culture.

Elles sont ensuite archivées. Elles sont destinées au ministère de la Culture, responsable du traitement des demandes. La base de licéité du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Vous pouvez accéder à vos données personnelles ou retirer votre consentement à tout moment par simple courriel à l'adresse suivante : aap-mode.dgca@culture.gouv.fr

2. Les informations à caractère personnel seront communiquées, pour ces mêmes finalités, aux services concernés du ministère de la Culture et aux experts (voir Guide de la démarche).

3. Elles sont conservées pendant un délai de 10 ans à compter de avril 2025.

À l'issue de ce délai, elles seront détruites manuellement ou de façon automatisée.

4. En application de la Règlementation sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition pour motif légitime et du droit de définir le sort de vos données après votre décès, qui s'exercent auprès du Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : delegue-protection-donnees@culture.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données – 182, rue Saint-Honoré – 75033 Paris cedex 01, en justifiant de votre identité par tout moyen.

5. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.